

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50 —

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de: Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse, etc.

CAHORS			ARRIVÉES A							CAHORS			MONTAUBAN		TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS		LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse		
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.		8 ^h 12 ^m m.	9 ^h 22 ^m m.	9 ^h 40 ^m m.	Midi 18 ^m	3 ^h 51 ^m s.	Midi 38 ^m	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m m.	5 ^h 5 ^m m.	7 ^h 1 ^m m.	7 ^h 25 ^m m.	7 ^h 56 ^m m.		9 ^h 21 ^m mat.
5 1 soir.	Midi 55		2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 > —	1 > s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.		2 ^h 45 ^m soir.
10 47 —	5 50 soir.		7 40 —	9 47 —	10 15 —		4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	7 14 —	5 25 s.	7 45 —	5 10 s.	8 30 —		9 50 —

Train de foire: Départ de Libos à 7^h 10^m matin. — Arrivée à Cahors à 9^h 15^m matin.

Cahors, le 29 Novembre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 novembre.

Les crédits du Tonkin.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de crédits pour le Tonkin et des interpellations qui s'y rattachent.

M. Leroy dépose le rapport sur le projet de loi portant ouverture d'un crédit de 43,422,000 fr. pour les dépenses du Tonkin.

Voix. — Lisez! lisez!

La Chambre, consultée, se prononce pour l'urgence et la discussion immédiate.

M. Leroy, rapporteur, donne lecture du document; il conclut à l'adoption du projet de la commission. Il déclare, en outre, qu'à la majorité de 5 voix contre 2 et 4 abstentions, il y a lieu d'occuper les provinces au nord du Tonkin. (Mouvements.)

M. Clémenceau. — Je me propose de démontrer que la réalité des faits est en contradiction avec l'optimisme ministériel.

Il me serait facile de trouver dans le passé des contradictions nombreuses dans les déclarations de M. le président du conseil.

J'arrive de suite au traité de Tien-Tsin. Ce traité a été une aventure diplomatique et malheureuse, pas autre chose.

Au sujet de l'évacuation des forteresses, le mot « immédiatement » ne se trouve pas dans le texte chinois.

M. Ferry. — Pardon, le mot s'y trouve.

M. Clémenceau. — Je m'en réfère sur ce point à M. de Sémalé. Il est reconnu que le gouvernement chinois n'était pas engagé par la convention. Cependant on a poussé les choses de l'avant.

Il y a eu de la part de la Chine, une déloyauté dont nous avons dû demander réparation. Mais, de notre côté, on n'a pas pris toutes les précautions qu'on devait prendre.

On a parlé de l'arrogance de la Chine. Cependant elle reconnaissait le principe de l'indemnité, puisqu'elle offrait trois millions et demi.

M. Ferry. — La Chine les offrait à titre de secours; elle ne reconnaissait pas en principe la réparation due.

M. Clémenceau. — Le gouvernement a commis

un crime politique en refusant de faire la paix sur ces bases. Depuis, c'est par la faute de M. le président du conseil que la France a dépensé son argent et versé le sang de ses soldats. (Très bien!)

La politique des gages a eu pour effet d'affaiblir le corps expéditionnaire. Il a fallu abandonner l'offensive. Nous nous bornons, à cette heure, à repousser les incursions ennemies.

On a choisi Formose pour y pratiquer la politique des gages. Pourquoi?

Il n'est pas exact que Formose commande au golfe de Pe-Tchi-Li. L'expédition de Formose coûtera très cher et ne nous rapportera que des avantages douteux.

La commission a indiqué qu'elle n'attachait pas à la politique des gages autant de prix que M. le président du conseil. (Bruit divers.) Tel est le sens de la résolution par laquelle on conseille l'occupation des provinces du nord du Tonkin.

En ce qui concerne la médiation de l'Angleterre, sommes-nous en bonne situation pour en profiter? Nous rencontrons l'Angleterre à Madagascar; il peut y avoir de la mauvaise humeur de ce chef.

L'orateur cite un article d'un journal de Leipzig, qui dit que la République française est devenue l'obligée de l'Allemagne, et qui montre que notre politique coloniale nous aliène l'Angleterre. (Bruit.)

M. le prince de Bismarck est un ennemi dangereux et un ami plus dangereux encore. Il faut prendre garde de compromettre la dignité nationale. (Très bien!)

J'estime que la paix est possible sur les bases du traité de Tien-Tsin. Nous ne devons pas vouloir davantage. (Applaudissement.)

S'il n'y avait pas une question d'amour-propre, entre le gouvernement français et la Chine, la paix serait possible. (Applaudissements à gauche.)

M. Ferry. — Vous n'avez pas le droit d'affirmer cela.

M. Clémenceau. — Vous avez déclaré devant la commission que la paix serait possible dans certaines conditions déterminées. Si, depuis vous avez changé d'avis...

M. Ferry. — Je n'ai nullement changé d'avis. (Bruit.)

M. Clémenceau. — La dépêche de M. Patenôtre n'est autre chose qu'un argument de tribune. On l'a envoyée aux journaux de Londres et on l'a

fait revenir au moment utile. (Très bien!)

M. Ferry. — Ce que vous dites là est une accusation outrageante. La Chambre appréciera.

M. Clémenceau. — Je maintiens que cette dépêche n'est pas sérieuse. Ce ne sont pas là les prétentions de la Chine.

M. Ferry. — J'affirme que ce sont ses prétentions.

M. Clémenceau. — Il y a un second argument de tribune: c'est la demande de crédit de 43 millions. Jusqu'à présent on a voté les crédits après qu'ils étaient dépensés. Cette fois on va les voter d'avance. Mais le programme consiste toujours dans les opérations de terre au Tonkin, et dans les opérations navales à Formose.

Si c'est là ce que la Chambre approuve, quelle la dise! Mais si elle entend se prononcer pour une politique d'action, il faut voter les crédits nécessaires pour déclarer la guerre, et ne pas ajourner la prise de Pékin jusqu'après les élections.

On ne peut pas continuer de dépenser l'argent, et de se couvrir de fautes qui, jusqu'à présent, ne sont que les fautes de quelques hommes, mais qui ne tarderaient pas à devenir les fautes du parti républicain tout entier.

M. Levasseur. — Le discours de M. le président du conseil est loin d'avoir rassuré le pays.

Mes amis et moi voterons les crédits, mais nous n'accorderons pas notre confiance.

La discussion générale est close sur l'article 1^{er}.

M. Goblet dit: « Le vote des crédits n'implique pas la confiance dans le ministère. Il demande trop ou trop peu. Les crédits actuels suffiront seulement à maintenir l'état de choses. Il est impossible d'approuver cette politique.

M. l'amiral Peyron. — Les crédits suffiront pour envoyer de nouveaux croiseurs et cinq mille hommes.

L'article 1^{er} est adopté.

Après quelques observations de MM. Malou et Ribot, M. de Larocheffoucault, qui lit une déclaration de la droite refusant les crédits, parce qu'ils impliquent confiance dans le ministère, l'article 1^{er} est adopté et le premier projet de crédit de 16 millions est voté par 361 voix contre 166.

Vote des crédits de 43 millions.

Les seconds crédits de 43 millions sont adoptés par 351 voix contre 179.

Séance du 28 novembre

An début de la séance, le président annonce qu'il va être procédé au scrutin simple sur la première partie de l'ordre du jour de MM. Sadi-Carnot et Spuller, laquelle est ainsi conçue:

« La Chambre, persistant dans sa résolution d'assurer la pleine et entière exécution du traité de Tien-Tsin, etc. »

Cette première partie a été adoptée à la majorité de 379 voix contre 35 sur 414 votants.

Puis, on a procédé, par scrutin public, à la tribune, sur la seconde partie de l'ordre du jour, dont voici la teneur:

« Prenant acte des déclarations du gouvernement et comptant sur son énergie, pour faire respecter les droits de la France, passe à l'ordre du jour. »

Cette seconde partie a été votée par 232 voix contre 187 sur 469 votants.

Enfin, l'ensemble de l'ordre du jour a été adopté à la majorité de 302 voix contre 185, sur 487 votants.

SÉNAT

Séance du 27 novembre.

La loi sur les Sociétés.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les sociétés.

Les articles de 55 à 62 formant le titre III (dispositions particulières aux sociétés à capital variable) sont adoptés.

Le titre IV (dispositions relatives à la publicité) comprenant les articles de 63 à 74 sont adoptés après un échange d'observations entre MM. Baubie, Tolain et Buzerian.

La discussion s'ouvre sur le titre V. (Dispositions relatives aux obligations.)

M. Tolain, à propos de l'article 75, relatif à l'émission des obligations, développe un amendement tendant à ce qu'aucune obligation ne puisse être émise, tant que le capital en actions ne sera pas intégralement versé.

Après une réplique de M. Gouin, l'amendement est repoussé par 108 voix contre 78.

Après un échange d'observations entre MM. Boze-riani et Léon Say, l'article 75 est adopté.

M. le Président. — Le délai pour l'élection d'un sénateur inamovible expire le 9 décembre; il faut

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(50)

LE MYSTÈRE DU BAS-MEUDON

André recouvra le premier son sang-froid.

— Allons! dit-il brusquement à Hilarion, nous n'avons pas de temps à perdre. Il faut faire disparaître le corps.

— Est-il tué? balbutia le coquin effaré.

— Il est tombé sans pousser un cri... il est bien mort.

Il réfléchit une minute.

— La Seine n'est pas loin...

— Non, ne le jetons pas à l'eau, cria vivement Hilarion, tous ceux qui ont jeté leur victime à l'eau se sont fait prendre... Autre chose.

— Mais, quoi, imbécile!...

Dans la main du baron, on voyait encore la lettre de madame Duparc, la lettre fatale, qui était la cause indirecte de sa mort. André se pencha, mais la main crispée du baron tenait si fort, que le papier se déchira. Il eut alors la peur de forcer la volonté de ce mort! D'ailleurs, il fallait songer au plus grave: faire, coûte que coûte, disparaître le cadavre.

André Darcourt empila dans sa poche toutes les lettres enfermées dans le coffret; puis, se tournant vers Hilarion:

— Prends-le par les pieds... et viens.

Gentil obéissait sans répliquer; il tremblait si fort, que ses dents claquaient d'effroi. Quand ils ouvrirent la porte de la maison, André jeta un regard rapide autour de lui. Personne ne se montrait. L'avenue était vide.

— Vite! vite! dit-il à voix basse.

Ils traversèrent l'avenue presque en courant, et, descendant la pente douce qui conduisait au chemin de hallage, ils ne tardèrent pas à parvenir sur la berge de la Seine. Là, ils s'arrêtaient un instant. Qu'allaient-ils faire du cadavre?

Une idée était venue à André. Il se rappelait qu'un peu avant d'arriver à Meudon il y a, sur la rive droite de la Seine, un bouquet de bois assez épais.

— Ecoute, reprit-il, après avoir expliqué cela à son complice. Voici ce que nous allons faire. Nous porterons ce cadavre, dans ce bouquet de bois. Rien ne nous sera plus simple que de piétiner le sol à cet endroit, pour faire croire à une lutte. Je laisserai le couteau auprès du cadavre. Qui pourra nous soupçonner?

— Mais... c'est... bien loin, balbutia Hilarion, toujours à moitié affolé par la terreur. Je n'aurai jamais le courage de le porter jusque-là...

— En effet...

Devant eux, deux ou trois barques étaient amarrées à la berge; André courut à l'une d'elles:

— Viens, dit-il, portons le corps dans une barque. En vingt minutes nous y serons.

C'était bien une sombre nuit d'hiver, pleine de brouillards noirs. On ne voyait pas à cinq mètres devant soi. On eût dit d'une barque fantastique glissant sur le fleuve des enfers, tant c'était si-

ministre, ce cadavre entre ces deux hommes vivants! André tenait les rames... Ils ne rencontrèrent aucune autre barque pendant leur trajet. Du reste, par une pareille nuit, ils n'auraient eu à craindre que des maraudeurs, et ce n'étaient point ces gens-là qu'ils dussent redouter. Au bout d'un quart d'heure environ, le brouillard se dissipa, et André aperçut, en effet, le bouquet d'arbres sur la droite.

— Abordons là, dit-il en conduisant la barque à la rive et en ayant soin de la faire entrer dans une sorte de crique.

Il attacha l'esquif à une branche et sauta à terre.

— Vite! vite! ajouta-t-il.

Hilarion et lui examinèrent l'endroit où ils étaient. Il convenait bien à leur projet. Rien n'était plus facile que de cacher le cadavre entre les branches dénudées et de piétiner le sol un peu détrempe. C'est ce qu'ils firent aussitôt. Seulement, André ne vit pas que le gant de Suède, qu'il avait mis dans sa poche avec les lettres de madame de Maudreuil, tombait sur le sol. Tout à coup, Hilarion Gentil s'arrêta court, effaré, terrifié.

— Regarde! murmura-t-il.

C'était un effrayant spectacle, en effet. L'air vivait rappelé à lui M. de Maudreuil. Le gentilhomme avait eu le temps de se dresser à moitié dans la barque comme s'il eût voulu lancer de loin une malédiction suprême à son assassin. André et Hilarion jetèrent un même cri d'épouvante. Il n'était pas mort? Plus encore! La barque, mise en mouvement par le poids du corps de M. de Maudreuil, qui retomba épuisé après ce

premier effort, avait rompu son amarré et s'éloignait lentement.

— Nous sommes perdus! dit Hilarion.

— Non, nous sommes sauvés! répliqua André Darcourt. Le sort nous a protégés. Nous n'étions que des enfants. Le hasard a réparé notre faute! Si on avait trouvé le cadavre ici, nous courrions un danger peut-être. Une trace quelconque pouvait mettre la justice sur un chemin qui l'aurait conduite jusqu'à nous. Tandis que maintenant rien de tout cela n'est à craindre. La barque va s'en aller au fil de l'eau; où s'arrêtera-t-elle? nul ne le sait... Et demain quand on la trouvera, pas une seule preuve contre nous!

André Darcourt se trompait; Dieu est toujours présent. L'assassin n'avait pas vu un petit papier s'échapper de la main du baron de Maudreuil et voler au gré du vent sur la berge. Ces deux hommes se croyaient bien à l'abri; ils laissaient derrière eux un double indice qui devait les perdre: un fragment de lettre, un gant de Suède.

Toute la nuit ils errèrent sur la berge de la Seine, suivant de l'œil la barque qui suivait lentement le courant, souffrant le martyre à la pensée que le mort vivait!...

On comprend le reste. Quand, au matin, Honoré Josias eût découvert le corps de M. de Maudreuil, ce fut bien André Darcourt qui tenta de l'assommer. L'assassin avait vu, de la rive, le baron se débattre contre la mort; il avait vu le vieux pêcheur se pencher sur sa victime. Alors, une terreur folle s'empara de lui. Il eut peur que M. de Maudreuil eût le temps de le dénoncer.

Quand la justice trouva le gant de Suède et le fragment de lettre que nous connaissons, il lui

donc prendre une détermination aujourd'hui. (Bruits divers.)

M. Léon Say demande à fixer au 6 décembre l'élection d'un sénateur inamovible.

M. Tolain. — Je voudrais que l'on remit à la prochaine séance le soin de décider la question. On va peut-être supprimer les inamovibles, est-il admissible qu'à la veille de la suppression nous allions en nommer un ? Attendons à samedi.

M. le Président. — Le Sénat est libre, mais ce jour-là on n'aura plus le choix, le délai fatal, expire le 9.

L'ajournement n'est pas adopté.

M. le Président. — La date du 6 est fixée, c'est entendu ; si d'ici là la loi supprime les inamovibles, l'élection n'aura pas lieu. (Mouvements très vifs sur tous les bancs.)

Les articles 76 à 79 sont adoptés.

M. Brunet, à propos de l'article 89, demande que les commissaires des assemblées générales ne soient pas choisis en dehors des obligataires.

La commission accepte l'amendement.

L'article, ainsi amendé, est adopté.

Les articles 81 à 87 sont adoptés.

Le titre « Tontines et Sociétés d'assurances », comprenant les articles 88 à 89 est adopté.

Le Sénat aborde ensuite le titre VII « Sociétés étrangères ».

Les articles 90 et 91, le dernier modifié par *M. Denormandie,* sont adoptés.

La suite est renvoyée à samedi.

Informations

Un drame au Palais-de-Justice

L'agent d'affaires Morin tué par la femme d'un député.

Jeudi, à midi, un drame terrible a ensanglanté le Palais-de-Justice de Paris.

Le 12 décembre dernier, la neuvième chambre correctionnelle condamnait à deux ans de prison, à 50 fr. d'amende et à 2,000 fr. de dommages-intérêts un nommé Morin, employé à une agence de renseignements, pour faux témoignage envers M. Clovis Hugues, député, et M^{me} Clovis-Hugues.

Morin avait interjeté appel du jugement et l'affaire revenait jeudi devant la cour d'appel. A l'appel des causes, Morin demanda une remise à quinzaine, qui lui fut accordée. Ce nouveau sursis porta à son comble l'exaspération des époux Clovis-Hugues, déjà fortement irrités contre Morin.

Les parties quittèrent la salle d'audience dans l'ordre suivant : Morin, puis M^{me} Clovis-Hugues suivie son mari et de M^e Gatineau, leur avocat. Ils descendirent ainsi les marches de bois conduisant à la salle des Pas-Perdus. A ce moment, M^{me} Clovis-Hugues, quittant brusquement son mari, vint droit sur Morin et lui déchargea deux coups d'un revolver qu'elle tenait caché sous ses vêtements.

Morin, d'abord légèrement atteint, s'enfuit en cachant son visage dans ses mains et en tournant le dos. M^{me} Clovis-Hugues le poursuivit et lui tira encore quatre coups de son

fut impossible de s'en servir pour remonter jusqu'à l'assassin. Une enquête doit être basée sur un point de départ, et là le point de départ manquait. Deux seules personnes devinèrent la vérité : madame Duparc et Jeanne Simson. La première savait parfaitement à quoi s'en tenir sur André et Hilarion, et les supposait, avec raison, capables de tout. Cette nouvelle lui parvint à Liverpool, où elle attendait l'arrivée du bâtiment de la ligne *Cunard* qui devait la conduire en Amérique, et modifia sa résolution. Elle se dit de nouveau qu'elle s'étaient imprudemment exposée à la vengeance des assassins. D'un autre côté, elle était très ennuyée de partir ; elle réfléchit que, connaissant seule l'intérêt qui avait pu pousser André à commettre ce crime, elle le tiendrait assez pour n'avoir plus rien à craindre de lui. Elle revint donc à Paris.

Quant à Jeanne, pas un instant elle ne s'y trompa. C'est alors qu'elle voulut fuir Loïc. Mais elle, se rappelant la scène d'ivresse de son père, ne pouvait accuser André Darcourt. Elle ignorait même la liaison d'Hilarion avec l'ami de Loïc. C'est alors qu'elle alla s'enfermer dans le couvent près de Lamargelle. Elle ne voulait plus revoir celui qu'elle adorait. Hélas ! elle avait compté sans sa passion qui la rendit lâche.

A partir de cet événement tragique, André Darcourt ne négligea rien pour enrayer les poursuites de Loïc. Quand le jeune baron passa une nuit à fouiller dans les papiers de son père, ce fut lui qui se glissa dans le jardin et jeta sur la table les lettres de Claire de Maudreuil. Il voulut faire porter les soupçons du fils sur sa belle-mère.

arme. Ce n'est qu'au cinquième coup que Morin s'affaissa sur lui-même, une balle lui avait traversé le poumon ; trois autres balles l'avaient atteint, deux à la tête, une à la gorge ; deux autres sont allées frapper le mur près de la grande porte d'entrée.

En tombant, Morin a rendu de gros caillots de sang que l'on voit encore sur les dalles de la galerie. Tout cela fut si prompt, que ni les gardes de palais, ni le gendarme en sentinelle, ne purent intervenir à temps. Ce ne fut seulement que quand l'arme fut complètement déchargée, qu'on put se rendre maître de M^{me} Clovis-Hugues ; en même temps, un gendarme mobile s'élança sur M. Clovis-Hugues et le saisit au collet. M^e Gatineau le couvrit de sa robe, pendant que le jeune député se précipitait dans les bras de sa femme, et l'embrassa en disant : « C'est bien, ma Jeannette, au moins nous sommes vengés ! »

Puis comme le gendarme mobile voulait de nouveau entrainer M. Clovis-Hugues, celui-ci tira de sa poche sa médaille de député, et invoquant l'immunité parlementaire, refusa de le suivre. A ce moment, M^e Gatineau ayant pris M. Clovis-Hugues par le bras, le conduisit au commissariat du Palais où on amenait sa femme.

Ce drame avait attiré beaucoup d'avocats et de curieux : en passant au milieu d'eux M. Clovis-Hugues a dit : « Ma femme a tué cet homme, elle a bien fait ». Le médecin du palais, M. Floquet, accouru en toute hâte, a fait relever Morin et l'a fait transporter à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré.

M. Clovis-Hugues a été emmené chez M. Debers, commissaire de police du quai de l'Horloge. M^{me} Clovis-Hugues était emmenée pendant ce temps chez le chef de la sûreté, M. Koebe, où elle se trouve encore. Les deux époux ont été interrogés séparément. M. Clovis-Hugues, au moment de son arrestation, a passé un revolver à M^e Gatineau, qui était peut-être celui de sa femme. Il cria : « Je suis inviolable ! je suis député. » Le gardien lui répondit : « Je ne connais pas de député ici, accompagnez cette dame vous êtes son complice ».

Le député de Marseille et M^{me} Clovis-Hugues seront entendus cette après-midi par le juge d'instruction. Il est probable que M. Hugues sera mis en liberté provisoire.

Paris, 27 novembre, soir.

Le bruit court que l'agent d'affaires Morin avait menacé M^{me} Hugues d'autres révélations à l'audience.

MM. Laguerre et Tony Révillon se sont rendus au Palais pour réclamer la mise en liberté de M. Clovis-Hugues, qui sera relaxé après interrogatoire.

Paris, 28 novembre, soir.

M^{me} Clovis-Hugues a été écourée, hier soir, à Saint-Lazare.

M. Clovis-Hugues a été remis en liberté.

Quand un peu plus tard il accompagna son ami à la préfecture de police, le mendiant qui attendait au coin de la place Dauphine, c'était Hilarion ; et André, dans le mouchoir qu'il lui jeta, avait enfermé un petit papier contenant ce seul mot : « Rien », voulant dire ainsi à son complice qu'il eût à se rassurer, puisque Loïc n'était arrivé à aucun résultat.

Jeanne ne sut le crime d'André qu'un peu plus tard et presque en même temps que Blanche. Celle-ci fut mise au courant de la terrible réalité pendant le voyage que Loïc fit en Ecosse avec la cantatrice. Madame Duparc était alors revenue à Paris. Quand elle apprit le mariage de son ancien amant, elle se dit que désormais c'était elle qui le tenait en son pouvoir. On vint dire à André, un matin, qu'une dame le demandait ; il était à table avec Blanche, radieuse de bonheur.

— Qu'elle est cette dame ? demanda-t-il.

— Voici sa carte qu'elle m'a chargée de remettre à Monsieur, répliqua le valet de chambre.

André lut le nom et devint pâle. Il se leva avec agitation, et, priant Blanche de l'excuser, il alla au salon.

— Oui, c'est moi, dit-elle... Ah ! ah ! mon garçon, vous vous croyiez bien débarrassé de moi, vous vous êtes trompé... Quand j'ai appris par les journaux le beau coup que vous aviez fait, je me suis dit : C'est moi qui le tiens maintenant.

— Plus bas ! plus bas ! murmura-t-il épouvanté.

Marton continua pendant un quart d'heure. Elle voulait de l'argent.

Elle achevait à peine sa manœuvre de chantage, qu'André, pour en finir, lui promit tout ce

Les journaux du soir disent que M. Morin n'était pas encore mort à 7 heures, mais que son état était toujours désespéré.

On assure qu'à la première émeute qui se produira dans Paris, d'importantes arrestations seront opérées dans la parti révolutionnaire.

Dans plusieurs ministères, notamment aux finances et à l'intérieur, différents chefs de bureau, sous-chefs et employés viennent d'être prévenus que la situation budgétaire obligeait le Gouvernement à les mettre d'office à la retraite le 1^{er} janvier prochain, pour cause de suppression d'emploi.

La commission municipale de l'exposition 1889, chargée d'examiner le choix de l'emplacement, s'est prononcée pour le Champ de-Mars.

Espagne. — De nouveaux symptômes d'agitation se sont produits parmi les étudiants de Madrid.

Le préfet de Tolède a ordonné la suspension des trains de voyageurs.

LA GUERRE DE CHINE

Tonkin. — Le *Figaro* assure que le Gouvernement a l'intention de nommer le général Brière de l'Isle gouverneur général de la Cochinchine et le général Négrier commandant supérieur du Tonkin.

Paris, 28 novembre.

On dit que le gouvernement a décidé d'envoyer immédiatement des renforts considérables au Tonkin. Il serait question de quinze mille hommes. Pourtant ce chiffre ne peut pas être pris comme définitif, étant donné les difficultés que le président du conseil rencontre du côté du général Campenon.

— D'après les dernières informations parvenues au gouvernement, on aurait la certitude que les Chinois continueraient les hostilités pendant tout l'hiver.

Une coûteuse laïcisation

On lit dans le *Temps* :

Pour se rendre compte du supplément de dépense qu'entraîne l'installation dans un hôpital du personnel laïque, il suffit de comparer les comptes de l'établissement de Ville-Evrard en 1884 et en 1885. En 1884, le personnel congréganiste figurait au budget de cette maison pour 21,290 fr., savoir :

1 supérieure à l'asile.....	550 »
4 id au pensionnat.....	400 »
33 sœurs à 300 francs.....	9.900 »
32 filles de service :	
4 ^{re} classe, 44 à 300.....	5.040 »
2 ^e classe, 48 à 300.....	5.400 »
Total.....	21.290 »

En 1885, pour le même service, la dépense prévue sera de 26,740 francs, savoir :

3 surveillantes :	
1 de 1 ^{re} classe.....	900 »
2 de 2 ^e classe à 800.....	1.600 »

qu'elle voulait. Elle partit. Quand il ouvrit la porte du salon, il vit Blanche, livide, étendue en travers. Elle avait tout entendu : les paroles de la Duparc, et enfin la réponse de son mari qui était un aveu, puisqu'il donnait de l'argent à cette créature pour la faire taire.

Quelle vie intolérable que la sienne, désormais. Elle était la femme de l'homme qui avait assassiné son père ! Blanche l'avait dit à Loïc. Sa vie dès lors fut un long martyre, martyre de tous les jours, de toutes les heures, de toutes les minutes. André s'attendait à ce que celle qu'il connaissait si fière, si noble, allât elle-même le dénoncer.

— Vous n'avez rien à craindre de moi, dit Blanche à celui que la fatalité enchaînait à elle. Si j'étais seule au monde, vous savez ce que je ferais. Mais il y a mon frère qui m'a mariée et que cela tuerait. Il faut que vous m'aidiez à mentir.

Elle sut alors tout ce qui s'était passé. Non contente de payer la Duparc pour la faire taire, elle dit aussi à Jeanne Simson, qu'elle alla trouver :

— Il faut que vous m'aidiez à mentir !

Loïc aimait Jeanne : c'en était assez pour que la cantatrice fût sacrée à la jeune femme. Puis, peu à peu, elle se prit d'affection pour cette vaillante fille, qui l'aidait à porter la croix et la couronne d'épines. Elles s'ingénierent à tromper par tous les moyens possibles l'être qu'elles aimaient tant toutes les deux. Elles firent des mensonges sublimes, elles eurent des faussetés admirables. Chaque fois que Loïc allait découvrir la vérité, elles étaient là pour épaissir encore le mystère.

13 sous-surveillantes :	
6 de 4 ^{re} classe.....	3.600 »
7 de 2 ^e classe à 500.....	3.500 »
52 filles de service :	
26 à 360.....	9.360 »
26 à 300.....	7.800 »
Ensemble.....	26.740 »

soit 5,450 fr. de plus pour le personnel laïque que pour le personnel congréganiste. Et cela est partout.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Conseil de Préfecture du Lot.

— *Séance du 25 novembre. — Commune de Sauzet. — Elections municipales du 2 novembre. — Protestation.* — Les sieurs Pechméja, Salives et consorts demandent l'annulation des opérations électorales (irrégularités dans les opérations). Le conseil, considérant qu'il n'est pas démontré que les irrégularités visées dans la protestation aient exercé une influence sur les opérations électorales, a rejeté la protestation.

Commune de Soualmès. — Elections municipales du 2 novembre. — Le sieur Baptiste Marcouly demande l'annulation des opérations électorales — (le bureau aurait été formé avant l'ouverture, sans tenir compte des plus anciens ni des plus vieux électeurs ; le bureau n'aurait pas été présidé par le maire ; des individus non électeurs auraient été admis dans la salle du scrutin, etc., etc.)

Le conseil, considérant que le procès-verbal est régulier ; que les faits allégués ne sont pas prouvés et que, le fussent-ils, ils ne sauraient avoir eu pour résultat de porter atteinte à la sincérité de l'élection, a rejeté la protestation du sieur Marcouly.

Par ordonnance de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, M. Laboulème, conseiller à la cour d'Agen, a été désigné pour présider les assises du Lot (1^{er} trimestre 1885.)

Par arrêté du sous-secrétaire d'Etat aux finances, M. Montagnac, ancien commissaire de police à Cahors, est nommé débitant de tabac et receveur ruraliste à Clairac, département des Pyrénées-Orientales.

L'enquête ouverte par la justice au sujet de la découverte du cadavre du nommé Gironde est terminée.

Elle conclut à la mort accidentelle et met fin par suite à toutes recherches et à toutes poursuites. Le sieur Gironde était très estimé dans Cahors. C'était un ancien militaire décoré de la médaille militaire, très jovial, très ouvert et dont le caractère, aussi bien que les habitudes calmes et régulières doivent éloigner toute idée de suicide.

Ces deux femmes qui prévenaient tour à tour Hilarion Gentil lorsque M. de Maudreuil était sur le point de s'emparer de lui, c'étaient tour à tour Blanche et Jeanne. Enfin, quand elles virent leurs complots déjoués, Blanche eut encore la force de mentir ! Elle inventa un prétexte à leurs actions, disant à son frère : « Jeanne et moi nous n'avons pas voulu que tu puisses savoir de qui ta maîtresse était fille. » Elle paya Hilarion Gentil pour qu'on l'aidât à tromper ; elle paya madame Duparc pour qu'elle allât trouver Honoré Josias au Bas-Meudon et qu'elle l'en fit partir. Elle avoua toute la vérité à Richard Malvern, à Marius Roussin, pour qu'ils devinssent ses complices dans sa duplicité sublime ?

Jamais assassin voulant cacher son crime, jamais voleur désireux d'éviter le bagne ne déploierent autant d'astuce, autant d'habilité, autant d'activité, autant de finesse que cette jeune femme de vingt ans pour sauver son frère adoré de la honte et du désespoir : la honte du déshonneur, le désespoir d'avoir marié sa sœur à celui qui avait tué leur père.

C'est que jamais aussi femme ne s'était trouvée dans une situation inextricable, aussi pleine de terreurs et de tortures ! Le drame n'a rien inventé de pareil à cette vie. La réalité seule a de ces caprices effroyables.

ALBERT DELPIT

(A suivre).

Acte de probité. — Le sergent Rozière, maître d'escrime au 7^e de ligne, s'est empressé de déposer entre les mains du commissaire de police un porte-monnaie renfermant de l'argent. Ce porte-monnaie a été immédiatement remis à son propriétaire.

Mesurage du bois de chauffage.
Un de ces jours, A., commerçant de Cahors, achetait une voiture de bois de chauffage au prix de 12 fr. le stère.

Nonobstant la déclaration de B. qui assurait avoir 2 stères de bois, A. se réserve de le mesurer et de ne payer que ce qu'il trouverait, ni plus, ni moins.

En conséquence, il arrange le bois de son mieux entre les montants de sa porte, distants l'un de l'autre de 1^m50, et dit au vendeur que puisque la largeur avait 50 centimètres de trop il diminuerait la hauteur de 50 centimètres, et que le stère serait complet dès qu'on aurait atteint 50 centimètres au lieu de un mètre.

Les choses ainsi réglées, on trouve plus de 2 stères et demi (2 stères 3/4). Grand étonnement du vendeur, émerveillé de la multiplication de son bois, et grand désappointement de l'acheteur qui avait peine à se résoudre à payer plus de 2 stères!

Heureusement survient un voisin, attiré par le bruit de la discussion. Il demande en riant à l'acheteur à combien il entendrait réduire la hauteur du stère dans le cas où la largeur de la porte serait de 2 mètres?...
L'acheteur comprit et remercia.

De semblables erreurs se font journellement, et, que l'emplacement choisi ait plus ou moins de 1 mètre, elles sont toujours au préjudice de l'acheteur.

Pour obtenir la hauteur exacte du stère de bois, il faut diviser 1 mètre par la largeur de l'emplacement. En opérant ainsi, M. A. aurait trouvé 66 centimètres, au lieu de 50 dont il se contentait d'abord.

Conférence donnée à Montcuq
PAR M. LE D^E REY LE 23 NOVEMBRE
On nous écrit de Catos :
Montcuq, comme Catos, Luzech et Puy l'Évêque, a compris la nécessité d'avoir sa conférence sur la reconstitution de nos vignes par les cépages américains, et à son tour a fait appel à l'infatigable ardeur de M. le docteur Rey.

Ces conférences qui se multiplient en se suivant de très près, et auxquelles assiste un nombreux public qui écoute avec recueillement, prouvent non seulement le succès de l'honorable président de la Société d'agriculture du Lot, mais aussi le progrès qu'a fait l'idée de la reconstitution de la vigne française par les plants américains.

Il est profondément regrettable que nos populations aient mis tant de temps à se rendre à l'évidence des faits qui leur étaient si préemptoirement démontrés; si elles se fussent mises plutôt à l'œuvre, elles se seraient épargné de cruelles privations et de noires misères, car les nouvelles vignes seraient déjà à l'état de rapport. Il a fallu à nos vignerons pour se laisser convaincre, qu'ils aient vu disparaître leur dernière souche; ils s'endormaient sur cette pensée fataliste : *cela passera*. Aujourd'hui que le Phylloxera a presque terminé dans nos contrées son œuvre de dévastation, ils sont disposés à écouter des conseils trop longtemps méconnus.

Les personnes qui ont suivi les conférences de M. le docteur Rey, ont pu constater la rare clarté de son exposition et la force de ses démonstrations; mais pour nous, nous croyons qu'il doit moins son succès à ces qualités, qu'à la conviction dont sa parole est empreinte.

M. le docteur Rey, avant de se mettre en communication avec le public, a voulu, pour lui épargner des mécomptes et de coûteuses aventures, expérimenter tous les sujets de ses conférences. Après avoir employé les insecticides et reconnu leur inefficacité dans notre contrée, il a établi sur sa propriété d'Escalié une pépinière d'essai, où il a pu constater quels sont les cépages étrangers qui pouvaient le mieux s'approprier à notre sol et à notre climat. Après les expériences d'adaptation, il s'est occupé de la greffe et des différentes dépenses qu'entraîne la plantation de la vigne américaine. De sorte que ce que M. le docteur Rey expose principalement dans ses conférences, n'est pas seulement ce qu'il a lu dans les journaux et dans les comptes rendus, mais surtout le résultat de ses propres expériences et dont il peut affirmer l'exactitude.

La conférence de Montcuq s'est tenue dans une des vastes salles du magnifique établissement scolaire. Les dispositions qui avaient été prises avec autant de soin que d'intelligence, ont permis à une assistance composée au moins de 500 personnes, d'entendre aisément le sympathique conférencier; c'est avec plaisir que nous avons constaté dans la réunion la présence de nombreux instituteurs.
Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le compte rendu de cette conférence; nous

nous bornerons à ajouter que jamais la parole de M. Rey n'avait été plus entraînante qu'elle ne l'a été dans cette réunion, et que l'impression qu'il a produite sur ses auditeurs a été telle que nous pouvons affirmer que l'opinion est, dès maintenant, acquise à l'œuvre de la reconstitution dont il est le zélé et infatigable propagateur.

Ce n'est pas tout d'avoir semé la foi, il faut maintenant passer à l'action et à une action énergique et vigoureuse. La misère est déjà grande et une partie de la population est démoralisée. Il faut que le gouvernement et les pouvoirs publics prodiguent les encouragements et les secours, il faut que les propriétaires riches ou simplement aisés prennent, sur leurs terres, l'initiative des plantations nouvelles, il faut qu'ils soient un exemple d'émulation pour les petits vigneronnés gênés et découragés, il faut que le rétablissement de notre vignoble soit une véritable ligue de bien public et il n'y en eut jamais de plus importante, puisqu'il s'agit d'empêcher nos populations d'émigrer ou de vivre misérablement sur un sol stérilisé.

L. C.
Que M. le juge de paix et M. le maire de Montcuq reçoivent publiquement nos remerciements pour la cordiale courtoisie avec laquelle ils ont reçu leurs hôtes.

On sait que, chaque fois que tous les coupons d'un titre de rente sont arrachés ou lorsque tous les casiers sont oblitérés, soivant que ce-lui-ci est au porteur ou nominatif, le propriétaire en fait le dépôt chez le trésorier-payeur général pour le faire échanger contre un titre nouveau. Le temps nécessaire pour cet échange était souvent de deux ou trois mois, ce qui pouvait causer de graves préjudices aux rentiers. La cause en était due à l'article du règlement qui ordonnait au trésorier de capitaliser au pair les titres qui lui était confiés. Cette façon de procéder compliquait énormément le contrôle et nécessitait des calculs nombreux.

Pour obvier à cet inconvénient et faire droit aux plaintes qui augmentaient chaque jour, M. Couder, directeur général de la comptabilité publique, vient d'adresser aux trésoriers payeurs généraux une circulaire leur prescrivant d'inscrire sur leurs livres, non plus le chiffre du capital représenté par les titres déposés, mais simplement le chiffre de la rente payée pour lesdits titres. De cette façon, les calculs seront de beaucoup simplifiés, et partant le rentier attendra bien moins longtemps la remise de ses valeurs.

Une étrange affaire. — Jeudi, vers six heures du soir, Mme Marie-Louise Arnaud, âgée de vingt-six ans, femme d'un professeur de la Faculté catholique de Toulouse, domiciliée rue de Fleurance, 9, rentrait chez elle, dit la *Dépêche*, lorsqu'elle aperçut un individu, de vingt-trois à vingt-quatre ans, ayant la mise d'un artisan, qui venait de placarder une affiche manuscrite contre le mur de la maison qu'elle habite.

Elle s'approcha pour en prendre connaissance et lut à haute voix ce qui suit :
« M. Arnaud est un escroc »

Au moment où elle achevait de prononcer ces mots, l'inconnu se retourna et la frappa audessus du sein gauche d'un coup de poignard. Le meurtrier prit la fuite, à toutes jambes, après avoir commis ce lâche attentat.

La victime fut relevée aussitôt et transportée à son domicile.

Un médecin appelé en toute hâte, constata que la blessure était profonde, qu'elle présentait une certaine gravité, mais que, cependant, la vie de la jeune femme n'était pas en danger, à moins de complications imprévues.

On se perd en conjectures sur les causes de ce crime.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 22 au 29 novembre 1884.
Naissances.

Cazes, Justin, rue de l'Université, 3.
Plantade, Marie, Quai Campollion, 8.
Loubeyre, Louise, Boulevard Gambetta, 55.
Bonnet, Eugène, rue du Tapis Vert, 43.
Lavrut, Julie, rue Labarre, 38.
Nigricet, François, rue Davia, 1.
Mariages.
Frayssé, Jean, et Gizard, Lucie.

Décès.
Sol, Jeanne, 74 ans, rue Fondue Boye, 22.
Burgalières, Guil, 76 ans, Château de Larroque.
Gironde, Guil, 59 ans, à Cabes-ut.
Avergne, Marie, 90 ans, rue des Jardiniers.
Cambrouse, Eugène, 29 ans, Porche de Rousjy.
Monziès, Jean, 73 ans, rue Brives, 37.
Magniat, Félicité, 73 ans, Boulevard Gambetta.
Paganel, Etienne, 1 mois, rue Fénelon, 4.
Brouel, Marianne, 90 ans, rue Lycée, 9.

Les foires de Duravel.

Les Foires qui se tenaient à Duravel le 19 de chaque mois auront lieu, à partir de décembre 1884, le premier samedi du mois, sauf la foire d'octobre qui reste fixée au 22.

Des Primes sont allouées aux étrangers qui achèteront ou vendront des bestiaux.

Une prime de cinq francs par paire de bœufs, sera donnée à tout acheteur et à tout vendeur étrangers à la commune.

Tout étranger qui mènera ses animaux, chevaux, mulets, bœufs, vaches, veaux, pores et moutons sur le champ de foire, et qui y séjournera réellement et effectivement pendant la durée de la foire, recevra, n'eût-il ni vendu ni acheté.

Une prime de 1 fr. par bœuf, vache, cheval ou mulet;

Une prime de 0 fr. 75 c. par veau ou génisse, de six mois au moins;

Une prime de 0 fr. 50 c. par cochon gras;

Une prime de 0 fr. 25 c. par mouton.

Cette prime se confondra, en cas de vente, avec celle de cinq francs indiquée ci-dessus.

Les primes de présence seront payées aux ayants-droit à la fin de chaque foire.

Les primes d'achat ou de vente seront payées à la foire suivante.

Les bans et les places seront gratuits, sauf à la foire du mois d'octobre.

La situation de Duravel au point de croisement de plusieurs routes, la proximité d'une gare du chemin de fer, l'approvisionnement certain du champ de foire en bestiaux de toute nature et de toute valeur, tout invite les marchands et les propriétaires voisins à donner leur concours à ces foires.

Le Maire de Duravel,
LOUIS JOUBERT.

AL CIGALIÈ
CARLES DE CARBOUNNIÈROS
Bice-syndic de la Mantenengo d'Aquitano, per le mercia de sous poubits bers, è de sos graçiosos létros
Morcia diuhan qu'as, mès jo la creches viva.
BALAGUER

Podi pas como tu, pes pechs de Carbounièros,
Fa de bers enluzits pel souleu del Mièjoun;
Es dons de te léji, mès amé tas manières,
Quand parlos, on bouldrio t'escouta tout le joun
Tas obros, اون qué sios, soun jamay las darnières,
N'au bëzi per tous bers à *Moussu Daguilhou*;
Pusquè d'aquèlos flous n'as claufit de paniers
Sèmeno los pla lèn, embatmaran toujou.

Fèlibrè, adujas-nous; que la lengo roumano
S'esplandisquè pertout; — escuto, dins Maillano
Nostrè grand « Capoulhè » demando de secours.
La « Comtessa » languis, sa sor la tèn jouts grillo,
Mès Goudouli, Jasmin, Mistral è Roumanillo
Probon qu'Eli tabès a sous fièrs troubadours.

J.-B. ROUQUET,
Membre de la Maintenance d'Aquitaine.
Cahors, 16 février 1884.

THÉÂTRE DE CAHORS
Direction de M^{me} DALBRET

LAZARE LE PATRE
Drame en 5 actes.

UNE FILLE TERRIBLE
Vaudeville en 1 acte.

BOURSE. — Cours au 29 novembre

3 0/0	78 65
3 0/0 amortissable (ancien)	80 25
3 0/0 id. 1884	00 00
4 1/2 0/0 ancien	103 90
4 1/2 0/0 1883	108 30

Dernier cours du 28 novembre

Actions Orléans	1,320 00
Actions Lyon	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0	376 50
Obligations Lombardes (jouissance jan- vier 1884)	307 25
Obligations Lombardes (jouissance)	305 00
Obligations Saragosse (jouissance jan- vier 1884)	336 00

BULLETIN FINANCIER
Paris, 28 novembre 1884.

Le marché continue à se préparer à la liquidation qui commencera demain par la réponse des primes. En dehors des transactions rendues nécessaires par cette opération, il ne se fait, pour ainsi dire, pas d'affaires nouvelles. Il n'est jamais prudent de s'engager à un moment où les fluctuations de la cote sont provoquées par la régularisation d'anciennes positions.

A Londres, la liquidation a pu s'effectuer dans d'assez bonnes conditions malgré les quelques réalisations qui se sont produites. Il est à supposer que la fin du mois pourra, de même, être chez nous heureusement traversée.

Le 3 0/0 se traite à 78.95; l'amortissable à 80.37 et le 4 1/2 à 108.60.

L'Italien conserve le cours de 97.65; l'Egypte est discutée à 318.

La Banque de France est à 5,200. Le Bilan arrêté hier, accus une augmentation de 80 millions au portefeuille, de 37,500,000 aux comptes courants particuliers, de 1,000,000 à l'encaisse et de 10,000,000 au compte Trésor. La circulation a été diminuée de 18,000,000. Les bénéfices de la semaine se sont élevés en chiffres ronds à la somme de 600,000 fr.

Le Foncier est demandé à 1,305; la Générale fait 453; toutes les autres institutions de crédit sont dans le marasme.

Très bonne tenue des actions de nos grandes lignes de chemins de fer; quant à leurs obligations,

elles sont toujours au premier rang des valeurs auxquelles l'épargne accorde ses préférences. Demandes suivies, également, en obligations Est-Algérien à 330.

L'obligation Panama a bien du mal à se maintenir à 318; l'action Printemps est recherchée à 300.

Cartes de Visite
A LA
LIBRAIRIE GÉNÉRALE
Rue du Lycée, Cahors.
LIVRÉES DANS LA JOURNÉE — PRIX RÉDUITS

De la frontière de l'Est.
« Gerbilliers (M^{me}-et-Mlle), « Ma femme ayant obtenu, par l'usage de vos précieuses Pilules Suisses, la guérison des battements de cœur dont elle souffrait depuis longtemps, je vous autorise à publier cette guérison. Veuillez m'en envoyer encore deux boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50.
« A. BAILLY, à Gerbilliers par Gerbevillers. »
A. Hertzog, Pl^{is}, 28, rue de Grammont, Paris.
Attention! — Exiger dans les Pharmacies les véritables Pilules Suisses dont l'étiquette porte la croix blanche sur fond rouge et l'adresse de M. Hertzog, comme ci-dessus, sur la bande.

HYGIÈNE
LA LIQUEUR BÉNÉDICTINE
Je considère ce précieux tonique comme un bienfait pour les personnes sujettes à des troubles digestifs qui trop souvent ont amenés des accidents cholériques mortels.
Cette délicieuse liqueur n'était déjà bien connue, et c'est avec un vif empressement que j'ai prescrit à nos religieuses et à mon chef interne de l'administrer comme un cordial.
D^r J. ROUX de Brignoles, médecin en chef de l'hospice de la charité de Marseille.

18 DECEMBRE
Grand Tirage de la
LOTÉRIE TUNISIENNE
DEFINITIF ET IRREVOCABLE
Un Million de Francs
DE LOTS
PAYABLES EN ARGENT A LA BANQUE DE FRANCE
Prix de Billet 1 FR. 50
DANS TOUTES LES BUREAUX DE TABAC
ET AU SIÈGE DU COMITÉ A PARIS, 13, Rue
Grange-Batelière, en adressant espèces,
chèques ou mandat-poste à M. E. DÉTÈRE,
Secrétaire Général.

GUÉRISSEZ votre RHUME
1^{re} Avec une seule BOITE des Véritables 1^{re}
ESCARGOTS CONCENTRÉS
ET CANDIS J. T.
Prenez pour Guérir vos Enfants
LE SIROP-GELÉE D'ESCARGOTS J. T.
Ces deux préparations, d'un goût délicieux et d'une efficacité surprenante, sont faites avec les Escargots recommandés par la Faculté de Médecine de Montpellier.
ATTENTION aux nombreuses CONTREFAÇONS!!!
Exiger surtout les lettres **J. T.** sur la boîte ovale verte, fermée d'une bande blanche dorée, contenant les Escargots avec un *chromo*; ainsi que sur le flacon de Sirop-Gelée.
* Se trouvent chez tous les bons Pharmaciens.

Gouvernement Hellénique
EMPRUNT 5 % 1884
Créé en vertu de la loi du 4/16 Janvier 1884
DE 170 MILLIONS DE FRANCS (Nominal)
divisé en 340 000 Obligations de 500 fr. ou de 20 avec multiples de fr. 250 ou de £ 100 et de fr. 5000 ou £ 200.
Le Gouvernement hellénique ayant retiré 120 000 Obligations du présent emprunt, 220 000 Obligations seulement sont mises en Souscription.
Cet emprunt est remboursable au pair en 37 ans, par tirages trimestriels qui auront lieu à Paris, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, les 1^{er} Juin et 1^{er} Décembre de chaque année.
Le paiement des intérêts (25 fr. par an par Titre de 500 fr.) et le remboursement des Obligations sorties aux tirages seront effectués les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet de chaque année, sans impôt ni retenue :
En FRANCE, au COMPTOIR D'ESCOMPTE DE PARIS, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, à Paris, et dans leurs Agences.
A LONDRES, chez MM. G.-J. Hambro et fils.
A ATHÈNES, à la Banque
A CONSTANTINOPLE, de Constantinople.
A ALEXANDRIE, à la Banque générale d'Egypte.
Prix d'Émission : Fr. 346 50
JOUISSANCE DU 1^{er} JANVIER 1885 ET PAYABLE COMME SUIT :
Fr. 25 » à la souscription.
— 75 » à la répartition du 10 au 15 Décembre
— 100 » le 15 Janvier 1885.
— 100 » le 15 Février 1885.
— 46 50 le 15 Mars 1885.
Fr. 346 50
Faculté de libération, à toute époque, des termes à échoir, sous déduction d'un escompte de 4 0/0 l'an, ce qui fait ressortir le prix net de l'Obligation libérée à la répartition à fr. 345 ».
La Souscription aura lieu à Paris
Le Jeudi 4 Décembre 1884
au Comptoir d'Escompte de Paris
à la Société Générale et dans ses bureaux de quartier
EN FRANCE : aux Agences du Comptoir d'Escompte de Paris, à LYON, MARSEILLE et NANTES, et aux Agences de la Société Générale, et simultanément à LONDRES, ATHÈNES, CONSTANTINOPLE, TRIESTE et ALEXANDRIE.
Réduction proportionnelle si le nombre des Titres souscrits est supérieur à celui de l'émission.
Des certificats provisoires au porteur seront délivrés à la répartition contre remise des reçus de leur versement et seront échangés ultérieurement contre des Titres définitifs au porteur, timbrés.
L'admission à la cote officielle des Bourses de Paris et de Londres sera demandée.
Déclaration faite au Timbre le 8 novembre 1884.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY
USINE A VAPEUR
CRÈME DE NOIX BOUTET
 Liqueur tonique et anticholérique à base de fine champagne
MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE
 Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET**
A CAHORS
 Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque
 6 francs la bouteille d'origine, droits compris
GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MAISON GREIL
HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE
 Pour Hommes et pour Enfants
Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS
 Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénelon,
à CAHORS

Vous trouverez chez **M. GREIL**, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis... 5 fr.
- Des Habilllements complets : Veston, Pantalon et Gilet, depuis... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ouatées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis... 8 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, lesquels seront coupés et confectionnés par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer ; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclesiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix
BON MARCHÉ SURPRENANT
COMPLET, DRAP NOUVEAUTÉ, SUR MESURE, A 22 FRANCS

VIGNES AMÉRICAINES DU DOMAINE DE CAUMONT
PRÈS PUY-L'ÈVÊQUE (LOT)

	Boutures le mille.	Racinés le mille.
Jacquez	30' »	150' »
Herbemont	30 »	180 »
Cuningham	30 »	80 »
Riparia	30 »	100 »
Solonis	30 »	30 »
York Madeira	30 »	

Boutures Othello, Canada, Triumph, Noah, à prix modérés
 Adresser les demandes à **M. PIEDLOUP**, régisseur du domaine de Caumont.

VINS A DOMICILE
J. FOURNIE, fils, rue du Lycée, 44.

Le **Sieur J. LAFAGE** se charge de porter, sur commande, le vin à domicile, depuis 12 bouteilles, vins absolument du pays.
(ESSAYEZ-EN UN PANIER)

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN
 avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La **BRETTELLE AMÉRICAINE** élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7.50 et 10 fr.**



Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors
 Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.
 MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

ON NE TOUSSE PLUS si on succède **Bonbons Gramont** au Goudron, agréables à la bouche, ils fondent de suite et l'air que l'on aspire porte aussitôt sur les poumons les vapeurs bienfaisantes du goudron qui arrêtent immédiatement le **Toux**. Les premiers présentés sous forme de Bonbons, ils sont 20 fois plus actifs que les compositions gélatineuses et dures que l'on a fait pour les imiter, telles que : Pastilles, Capsules, Perles, Réglisses, Pin et Codéine, etc. — Les Bonbons au D'Gramont sont les seuls conseillés par les médecins. PRIX : la Boite 1 fr. 75 ; la Demi-Boite, 1 fr. — SE MÉFIER des nombreuses imitations. Exiger la signature de **D'GRAMONT**.

Vignes Américaines & Franco-Américaines
MASSOU
A PENNE (LOT-ET-GARONNE.)

	Porte greffe.	Bout. Racin.
Montefiore (vrai) . . .	le cent. 60 »	300
Riparia tomentoux . . .	— 2 »	7
Riparia	— 1 50	6
Solonis	— 1 50	6
Viala	— 1 50	6
Yorck	— 2 »	8
Taylor	— 1 »	4
Clinton	— 0 50	2
Rupestis	— 3 »	10
Aminia	— 5 »	
Producteurs directs.		
Othello	— 10 »	35
Herbemont	— 2 »	10
Senesqua	— 5 »	25
Bram	— 5 »	25
Canada	— 5 »	25
Triumph	— 8 »	30
Noah	— 5 »	25
Jacquez	— 1 50	7
Cuningham	— 1 50	7
Secrétaire	— 40 »	

FRANCO-AMÉRICAINE
Bon Marché le plus avantageux.
 Commandes pour livrer l'hiver qui vient : racinés greffés et bien soudés sur Riparia, Solonis ou Viala, **180 francs le mille**
 Le propriétaire doit envoyer le plant français qu'il veut faire greffer.

MACHINES A COUDRE
POUR FAMILLES ET ATELIERS
(Système perfectionné)

Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

ÉPICERIE FINE
 COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.
 Assortiment complet des liqueurs des R. P. Célestins de Vichy.
 Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.
 Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.
A. COUDERC
 Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

LA MAISON ALBERT POUX, de Limoges, demande des **Représentants** à la commission pour la vente des liqueurs et spiritueux dans le département.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE de VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contre-façons, exiger sur tous les produits les marques de **LA COMPAGNIE**
 Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Drogistes et Pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE
 de toutes les **Affections de la Peau**
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
 Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
 S'adresser à **M. LENORMAND**, Médecin Spécialiste 41, rue St-Lizier, à MELUN (S.-M.)
 CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

Le propriétaire-gérant, **A. Layrou.**

PÉPINIÈRE RURALE
créée en 1878, par M. BRU
 Membre de la Société Agricole et Industrielle du Lot.

Les plants américains ne s'adaptant pas au climat du département du Lot ne sont pas cultivés dans cette pépinière. On ne cultive que ceux qui conviennent le mieux aux terres du pays.

Si on peut indiquer la nature du terrain où l'on veut établir une vigne américaine, il sera donné des renseignements précis sur le choix des cépages à donner la préférence.

Voudrait-on faire greffer les plants américains, il sera fourni et envoyé sur les lieux des greffeurs offrant toutes sortes de garanties.

Adresser les demandes à **M. BRU**, Pierre, propriétaire-cultivateur, à Lamagdeleine, par Cahors (Lot).

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS AMÉRICAINS
PRIZ-COURANT 1884-1885

VARIÉTÉS FRANÇAISES		VARIÉTÉS AMÉRICAINES			
Greffées sur Américains		Boutures		Racinés	
	le cent	le cent	le cent	le cent	le cent
Auxerrois sur Riparia	40'	3'	25'	12'	110
Cabernet sur id.	40	4	35	16	140
Cabernet Sauvignon id.	45	4	35	16	150
Alicante Bouschet id.	45	4	35	30	»
Clairette sur Solonis.	40	4	35	13	125
Jureçon id.	40	3	30	10	90
Semillon id.	40	4	35	13	120
Malaga id.	45	5	45	14	135

GARANTIE DE L'AUTHENTICITÉ DES CÉPAGES LIVRÉS.

24 RÉCOMPENSES ET PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
 ET DIPLOME D'HONNEUR

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
 Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
 A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
 Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter, Il est difficile de créer
 L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.
 Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

En vente au bureau du Journal.

CAHOTS

DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

Très complète, indiquant **TOUS LES CHEMINS DE FER** en projet, en construction ou en exploitation

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

EXPOSITION **CAHORS 1881**

B. DOUCÈDE
 Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.